

EXAMEN DU C.A.P COMMERCIAL

SESSION DE 2018

SPECIALITES : TOUTES
EPREUVE DE DROIT

Durée : 1 heure

Coefficient : 01

- 1- Sous quelles conditions un délégué du personnel peut-il être licencié pour motif économique ? (2 pts)
- 2- Définissez le contrat de travail à durée déterminée. (2 pts)
- 3- Citez quatre (4) jours fériés au Burkina Faso. (4 pts)
- 4- Quel est le salaire horaire d'un travailleur qui perçoit un salaire mensuel de 173 330 francs CFA ? (1 pt)
- 5- Précisez les différents taux de l'indemnité de licenciement applicable : (3 pts)
 - de la 1^{ère} à la 5^{ème} année d'ancienneté,
 - de la 6^{ème} à la 10^{ème} année d'ancienneté,
 - au-delà de la 10^{ème} année d'ancienneté.
- 6- Qu'est-ce que le lock out ? (2 pts)
- 7- Citez deux (2) retenues obligatoires sur le salaire d'un travailleur. (2 pts)
- 8- Précisez le taux de cotisation aux différentes branches d'assurance sociale pour l'employeur (3 pts)
 - La branche des pensions,
 - La branche des risques professionnels,
 - La branche des prestations familiales.
- 9- Quelle est la durée du préavis d'un cadre ? (1 pt)